

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les conditions générales de ventes s'appliquent à toutes commandes de prestations conclues entre le client et le photographe ROUYER Jean-Michel, auto-entrepreneur à la Chambre des Métiers du Var, n° Siret : 52208843400017, APE 7420Z, Var, 83200 Toulon.

### Article 1: Les tarifs.

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande. Les prix s'entendent toutes taxes comprises calculées avec le taux de TVA en vigueur. En cas de modification par le législateur, du taux de TVA entre la date de signature du devis et celle du paiement du solde de la commande, la rectification sera opérée au moment de la facturation finale. Les devis établis par le photographe sont valables pour la durée qu'ils précisent; après cette date, le photographe se réserve le droit de modifier les montants s'il le souhaite.

### Article 2: La commande.

Toute commande passée par le client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. Le client apposera sa signature sur le bon de commande.

Est précisé sur le bon de commande : la date de réalisation de la prestation, les horaires, le ou les lieux, le prix et les acomptes versés.

Les prix sont nets et indiqués en Euro (€), hors participation aux frais d'expédition.

Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est d'un commun accord et après modification du devis par le photographe, en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le client.

Le devis initial signé par le client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui.

Si lors d'une commande précédente, le client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement) un refus de service pourra lui être opposé sauf s'il règle comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ne lui sera accordée.

### Article 3: Le paiement.

Toute commande fera l'objet du versement d'un acompte de 30% du montant total. Un devis sur lequel le client apposera son « Bon pour accord » suivi de sa signature et joindra le règlement de l'acompte de 30% du montant total vaudra commande. En cas d'annulation du devis, cet acompte sera encaissé.

Le solde sera payé par le client le jour de la prestation effectuée par le photographe. En cas de vente à distance, le photographe informera le client de ce que les clichés sont prêts à être livrés par la voie convenue, et la livraison s'opèrera au moment de la réception du paiement. Le solde du prix est payable dans les 10 jours à compter du moment où le client aura été informé de ce que les clichés sont prêts. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes.

#### **Article 4: Durée des séances photographiques.**

La durée d'une séance de prises de vues comprend la préparation, mise en place, discussion sur les attitudes, gestuels, l'esthétique, prises de vues.

#### **Article 5: Réalisation de la prestation.**

Les photographies sont réalisées par Jean-Michel ROUYER ou par tout autre photographe désigné par elle.

Les photographies sont traitées et retouchées une à une. Les tirages et/ou impressions peuvent être effectués chez un ou plusieurs prestataires selon les supports.

- Aucun fichier image bruts non traités (non développés ou non dérawtisés) ne pourra être cédé.

- Les fichiers photos seront publiés sur un site Internet sécurisé dont le photographe enverra le lien au client. Le client choisira ainsi les photos pour les DVD ou tirages photos suivant le type de prestation choisi.

Si le client souhaite commander des photos supplémentaires ou d'autres tirages sur papier photo, tableaux ou divers support il pourra le faire directement sur le site et régler en ligne.

- Pour d'autres types de formats d'impression ou de supports haut de gamme tels que tirages d'art Fine Art ou livres photos il faudra contacter le photographe.

#### **Article 6: Les frais de déplacement.**

Dans un rayon de 30 km autour du lieu d'habitation du photographe, il n'y aura pas de frais. Au-delà, les frais de transports (0.40ct/km) et de logement du photographe seront à la charge du client.

#### **Article 7: Les autorisations et le droit à l'image.**

Le client s'engage à faciliter le travail du photographe lors de l'exécution des prestations. Il veillera notamment à ce que le photographe ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues. Le client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations par le photographe, et notamment les autorisations ou accord pour les prises de vues dans certains monuments (église...). Pour les modèles mineurs, l'autorisation parentale et la présence d'un ou des parents est obligatoire pendant toute la durée de la séance photo. Pour des raisons pratiques le photographe n'accepte pas d'autres photographes durant les séances et rencontres photographiques. Le client peut se faire accompagner d'une personne discrète lors de la séance photographique, le photographe peut également être accompagné si besoin.

Le photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution des prestations. Le client garantira le photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre du photographe au titre des prises de vues pour lesquelles le client aura omis de solliciter les autorisations nécessaires.

Séance photographique au domicile du client ou dans un lieu public, sur rendez-vous uniquement.

Les photographies réalisées lors de la prestation pourront être utilisées dans le respect du droit à l'image par le photographe, sur son site photographique, de manière non commerciale, pour la promotion de son travail photographique et créatif, dans le plus grand respect des clients. Le photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du client, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute exploitation préjudiciable.

### **Article 8: Cas de force majeure et conditions météorologiques dégradées.**

En cas de force majeure ou de conditions climatiques dégradées comme par exemple : orages, tempête, pluie importante... Le photographe ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques.

### **Article 9: La livraison et/ ou l'expédition.**

Les expéditions postales sont à la charge du client et sous son entière responsabilité. Les expéditions seront effectuées après le paiement de l'intégralité de la facture et des frais d'expédition. Les délais prévus lors de la commande sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le client à annuler la vente ou à refuser les marchandises. Aucune réclamation ne sera recevable passé un délai de 10 jours à compter de la date de livraison. En cas de livraison par un transporteur, le client doit impérativement exprimer ses réserves précises sur la feuille de livraison. Le photographe ne pourra être tenu responsable des délais postaux.

### **Article 10: La propriété intellectuelle.**

Les photographies réalisées sont et restent la propriété intellectuelle du photographe selon les règles des articles L 121-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les droits sur les photographies transmises sur support matériel ou informatique sont strictement limités à un usage dans le cadre familial. Toute utilisation des clichés du photographe au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende. En cas d'accord du photographe elle donne lieu à une convention qui comporte le paiement des droits d'utilisation. Le client sera tenu responsable de toute violation de cette interdiction. Cette cession de droits privés s'applique également aux tirages papiers, agrandissements, livres ou tous autres supports d'impressions. Ces supports ne peuvent être reproduits et/ou copiés par tout procédé que ce soit puis publiés, diffusés, exploités d'une manière autre que privée.

### **Article 11: Limitation des dommages en cas de mauvaise exécution du contrat.**

En cas de perte ou de détérioration des photos, ne permettant plus la réalisation complète des prestations initialement convenues, l'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égal au prix de la prestation initiale.

### **Article 12: La loi applicable.**

Toutes les prestations réalisées par le photographe sont soumises à la loi française. Pour toute les contestations relatives à l'application des présentes Conditions Générales de Ventes ou prestations réalisées par le photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce de Toulon. En signant le devis, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.